



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

FOODTRUCK

DOSSIER DE CANDIDATURE

1/ LE CANDIDAT

Nom de l'entreprise :

Nom du food-truck (si différent) :

Nom-Prénom :

Téléphone :

Email :

2/ L'INSTALLATION TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Type de véhicule :

Camion

Triporteur

Autre :

Dimensions du véhicule :

Longueur :

Largeur :

Etes-vous autonome en énergie ?

oui

non

Puissance nécessaire :

Jours de présence souhaités

Merci d'indiquer par une notation de 0 à 5 les jours de présences souhaités ou d'indisponibilités sur l'emplacement (0= indisponible, 1 = pas intéressé, 2 = peu intéressé, 3 = moyennement intéressé, 4 = intéressé ; 5 = très intéressé)

	Lundi midi	Mardi midi	Mercredi midi	Jeudi midi	Vendredi midi
Ordre de préférence					

Date de démarrage souhaitée

Semaine du :

Congés annuels

Semaines d'absence :

3/ LE CONCEPT, L'OFFRE ET LE FONCTIONNEMENT

Présentation de l'activité :

Offre de restauration proposée (type de nourriture et boissons, tarifs) :

Merci de joindre tout document de présentation (flyer, lien site web, carte, photos...)

Formule repas proposée

Contenu type :

Tarif (prix moyen pour 1 personne) :

Données économiques

Montant du panier moyen de vos clients :

Nombre de repas/jour minimum pour assurer la rentabilité :

Utilisation de conditionnements respectueux de l'environnement :

oui

non

Précisez :

Utilisation de produits de l'agriculture éco-responsable et/ou locale :

oui

non

Précisez :

Commerçants ou producteurs locaux sélectionnés :

Autres engagements éco-responsables (gestion de l'énergie, mobilité...) :

Comment la chaîne du froid est-elle respectée(avant-pendant-après) ?

4/ ATTESTATION

En signant le présent document, le candidat atteste :

- avoir souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale ou avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire ;
- ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs ou d'une sanction pénale pour recours au travail illégal comme défini à l'article L.8211-1 du code du travail (Travail dissimulé ; Marchandage ; Prêt illicite de main-d'œuvre ; Emploi d'étranger non autorisé à travailler ; Cumuls irréguliers d'emplois ; Fraude ou fausse déclaration prévue aux articles L. 5124-1 et L. 5429-1.), et ne pas avoir recours au travail non déclaré).

Fait à :

le :

Signature